

Document généré le mercredi 29 juin 2022 à 11:27

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	29/06/22	29/06/22			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	29/06/22 à 11h11		1/3	22-90735	
JOUE	Intégrale	29/06/22 à 11h11		1/3		

Service : CPJ

Classification CPV :

Principale : **32323500** - Système de surveillance vidéoComplémentaires : **32562200** - Câbles de télécommunications à fibres optiques

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

SIRET 21840054700012



Objet du marché	Maintenance du système et des caméras de vidéoprotection existant et déploiement de futures installations de vidéoprotection et de fibre optique de la ville de L'Isle sur la Sorgue
Référence acheteur	A022-03
Nature de la procédure	Fournitures -
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	32323500 - Système de surveillance vidéo
Code CPV complémentaire	32562200 - Câbles de télécommunications à fibres optiques
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09

Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **100000** €

Date d'attribution : 09/06/22

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Marché n° : AO22-03 - **EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST** ZI RUE MARIO ET MONIQUE PIANI 69480 Ambérieux

Montant HT : **100 000,00** €

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Les prestations demandées sont techniquement inséparables et ne peuvent être confiées qu'à un seul titulaire.

Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Envoi le 29/06/22 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7